

Compte-rendu du Conseil de l'ED Sciences du Végétal du 18 novembre 2020 en visioconférence

Présents en visioconférence : M. Delarue, S. Nadot, A. Gratiass-Weill, I. Debeaujon, E. Jeanne, B. Alunni, F. Barneche, S. Merlot, T. Flutre, E. Jenczewski, T. Rouxel, M. Viaud, P. Meimoun, E. Verrier, G. Duville, J. Ropars, A. Davière, A. Boualem, O. Bouchabke, C. Raynaud, F. Budar, M. Fagard, C. De Vitry, F. Cornet, D. Manicacci, M. Fournier

Excusés : D. Laloi, R. Le Hir, M. Cren-Reisdorf, N. Delpierre, A. Péry, C. Lelandais
Secrétaire de séance : M. Fournier

Début de la séance : 9h30.

Règlement intérieur de l'ED

Le Règlement intérieur s'appuie sur le nouveau règlement intérieur du collège doctoral qui vient d'être adopté. Certains points ont été débattus et actés.

- Le taux maximum de direction et/ou d'encadrement est de 300%, avec un nombre maximum de 5 doctorants tenant compte des co-encadrements.
- Le taux minimum de co-encadrement est de 25%.
- Un seul directeur de thèse est reconnu. Les autres encadrants sont des co-encadrants dont le rôle est maintenant officialisé. Les noms des co-encadrants figurent sur la couverture du manuscrit de thèse. La responsabilité juridique, scientifique et morale est dévolue au seul directeur de thèse.
- Exceptions : en cas de cotutelle ou de thèse interdisciplinaire (ex : math et biologie), il est admis deux directeurs de thèse. Les autres éventuels encadrants seront des co-encadrants.
- Le nombre maximum d'encadrants pour une thèse est limité à 3, soit un directeur de thèse et 2 co-encadrants, sauf en cas de cotutelle et de CIFRE où le maximum est de 4
- Les rôles de chaque encadrant sont définis dès le départ et validés par l'ED
- Il est possible de changer le % d'encadrement d'un co-encadrant au cours de la thèse si les arguments ont été validés par l'ED

• Comités de suivi de thèse

La composition des comités de suivi a été redéfinie car il y avait des dérives. Le comité est composé du directeur de thèse + les éventuels co-encadrants + le représentant de l'ED au sein du laboratoire + 2 ou 3 externes au projet de thèse, n'ayant pas de co-publications ou de financements ANR ou ERC en cours et en commun. Parmi ces 2 ou 3 externes, un seul peut faire partie de l'ED.

Le comité de suivi peut être saisi en cas de conflit et donne son avis pour les demandes de prolongation en 4^{ème} année.

Les membres du comité ne pourront pas être choisis comme rapporteurs de la thèse. Un seul membre du comité pourra être examinateur.

Le directeur du laboratoire peut assister au comité s'il est impliqué dans la direction de la thèse.

L'équipe du laboratoire du doctorant peut assister à la 1^{ère} partie de présentation mais devra sortir lors de la 2^{ème} partie consacrée à la discussion qui doit se tenir en comité restreint.

Les représentants des doctorants insistent sur le fait qu'il est important de pouvoir discuter également au moment de la présentation. La tenue d'un comité réduit est donc préférable.

- **Les rapporteurs de thèse**

Nouveauté : les rapporteurs ne doivent pas avoir publié avec l'équipe du doctorant depuis 5 ans. Ceci ne concerne pas les examinateurs.

Les rapporteurs ne font pas forcément partie du jury de thèse. En cas de niche scientifique très restreinte, il est possible de demander une dérogation pour la condition des 5 ans.

Si la proposition de jury n'est pas conforme, le Conseil de l'ED peut statuer.

Une phrase pourra être ajoutée lors de l'envoi de la lettre aux rapporteurs, leur demandant de s'engager à déclarer tout conflit d'intérêt. Cela va être relayé auprès du Collège doctoral de Paris Saclay.

- **GS (Graduate School) Biosphera**

Tous les laboratoires de notre ED sont rattachés administrativement à la GS Biosphera. Les laboratoires uniquement de Paris Saclay ont la possibilité de se rattacher au niveau scientifique à une autre GS (ex : LSH).

Il faudra prévoir, si besoin, des conventions de rattachement entre établissements Paris Saclay et hors Paris Saclay. L'inverse est possible, l'ED SEVE peut accueillir un doctorant hors Paris Saclay.

- **Formations**

Un minimum de 100 heures de formation est requis pour chaque doctorant durant sa thèse. Les doctorants qui effectuent un monitorat sont dispensés de cette exigence. Les formations ne sont pas soumises à l'avis du directeur de thèse.

Le règlement intérieur sera soumis à un vote en ligne en tenant compte de ces remarques.

Demandes de rattachement à l'ED

- L'équipe de Thierry Chardot souhaite être rattachée à l'ED SEVE. Accord du Conseil
- Chloé Girard, ancienne doctorante de l'ED, nouvellement recrutée à l'I2BC souhaite également rejoindre notre ED. Accord également. Elle rejoint l'EAD SEVE du laboratoire I2BC.

Rencontre équipes du laboratoire ESE

- Importance de proposer des noms d'experts en écologie en vue de participer au jury de concours, avec le risque que le sujet ne soit pas retenu par le Conseil. Le travail devra être fait en amont pour proposer des noms d'écologues par exemple, lors du Conseil de validation des projets.
- Lors de l'audition des candidats, le jury devra insister davantage sur le passé du candidat, sur son expérience de recherche, plutôt que sur le sujet de thèse.
- Périmètre scientifique de l'ED : il est proposé de l'élargir avec l'écologie et de changer le nom de l'ED au prochain contrat quinquennal de l'HCERES.

Modalités AAP concours de l'ED

- Il sera annoncé dès le départ que les ½ financements ANR et ERC ne sont pas pris en compte comme source de financement lors de l'AAP
- Envoi de l'AAP aux chercheurs le 7/12/2020
- Date limite d'envoi des fiches de projets de thèse sous format Word à l'ED le 11/02/2021 minuit
- Conseil de validation des projets le 4/03/2021
- Mise en ligne des projets le 6/03/2021
- Date limite des candidatures en ligne, par défaut, le 10/05/2021 minuit
- Date limite de validation des candidatures par le porteur de projet le 11/05/2021 minuit
- Envoi des dossiers au jury du concours le 13/05/2021
- Concours de l'ED les 2,3 et 4 /06/2021

Calendrier des prochains Conseils de l'ED

- 16/12/2020 matin : auditions des doctorants, point sur la LPR et doctorat, discussion modalités de l'oral du concours 2021
- 8/02/2021 matin : auditions des doctorants
- 4/03/2021 9h30-15h : validation des projets présentés au concours
- 4/05/2021 matin : auditions des doctorants, insertion des docteurs
- 8/06/2021 matin : débriefing du concours 2021

Fin séance : 12h30